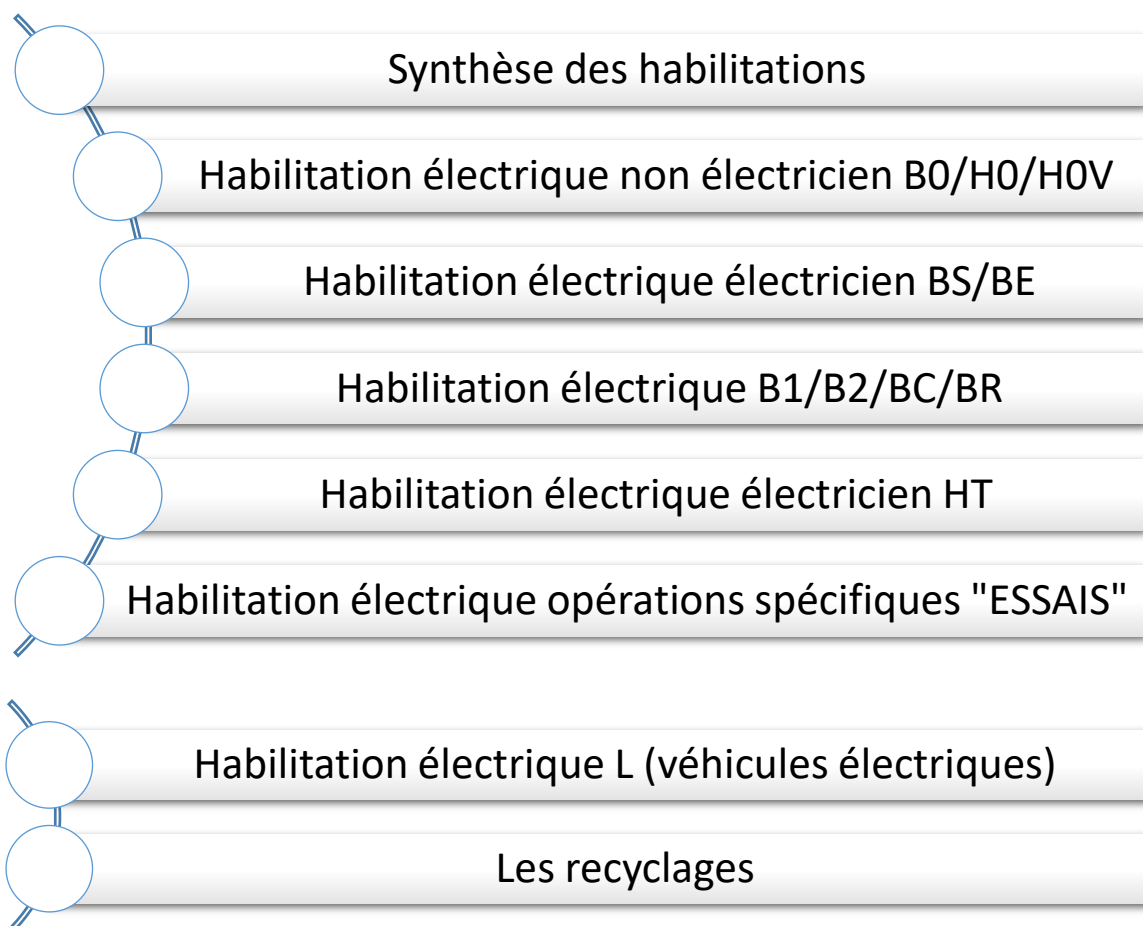


DOMAINE « HABILITATIONS ELECTRIQUES »



CONSULTEZ EN DETAIL LES PROGRAMMES



SYNTHESE DES HABILITATIONS ELECTRIQUES

Niveaux	Descriptif des opérations réalisées	Fonction selon NF C 18-510	Durée de formation (en jours)	
			Initiale	recyclage
OPERATIONS NON ELECTRIQUES				
B0 / H0 / H0V EXECUTANT	Travaux en milieu électrique sans activité lié à l'électricité (ex. Maçon)	Exécutant d'opérations non électriques	1	1
B0 / H0 / H0V CHARGE DE CHANTIER	Le chargé de chantier dirige une équipe en s'assurant de sa sécurité, travaillant dans un milieu électrique sans réaliser une activité liée à l'électricité (ex. équipe de nettoyage de locaux électriques)	Chargé de chantier non électrique	1	1
OPERATIONS ELECTRIQUES NECESSITANT UNE CONNAISSANCE DE L'ELECTRICITE				
B1-B1V / H1-H1V	Toujours supervisé, l'exécutant effectue des travaux sur les ouvrages et installations (ex. électricité des bâtiments), en basse ou haute tension	Exécutant de travaux électriques	3	2
B2-B2V / H2-H2V / B2V Essai-H2V Essai	Dirigeant les travaux électriques et non électriques, le chargé de travaux assure la sécurité et la coordination de son équipe. La mention "Essai" signifie qu'il est chargé par exemple des essais lors d'une mise en service d'installation	Chargé de travaux	3	2
BC / HC	Personne chargé de s'assurer la coupure du courant, et la garantie qu'il ne revienne pas accidentellement, pour le compte d'autres personnes, lors d'opérations hors tensions	Chargé de consignation	3	2
BR	Travaillant en basse ou très basse tension, le chargé d'intervention générale effectue des opérations de maintenance, de dépannage, de mise en service partielle et temporaire d'un appareil ou d'une faible partie d'installation hors tension. Il est aussi habilité à réaliser des connexions et déconnexions en présence de tension	Chargé d'intervention générale	3	2
BS	Le chargé d'intervention élémentaire intervient en basse et très basse tension pour des opérations simples qui correspondent uniquement à : remplacement de fusible, de lampe, d'appareil d'éclairage, de prise de courant, d'interrupteur, raccordement d'un circuit électrique en attente, réarmement d'un dispositif de protection	Chargé d'intervention élémentaire	2	2
BP	Pose, maintenance et nettoyage des panneaux photovoltaïques	Chargé d'intervention basse tension chaîne photovoltaïque	1	1
BE MANŒUVRE / HE MANŒUVRE D'EXPLOITATION	Les opérations de manœuvres d'exploitation ont pour but la mise en marche et à l'arrêt de matériels, ou la modification de l'état électrique de ceux-ci, ainsi que le (dé)branchement d'équipements amovibles prévu pour être effectué sans risques (ex : réarmement disjoncteur...)	Chargé d'intervention spécifique	1 pour BE 3 pour HE	1 pour BE 2 pour HE
BE MANŒUVRE / HE MANŒUVRE DE CONSIGNATION	Personne qui n'effectue que des manoeuvres de consignation, c'est-à-dire couper le courant pour un tiers et s'assurer qu'il ne peut être rétabli accidentellement. Le chargé de manoeuvre de consignation n'agit que sous l'autorité d'un chargé de consignation BC ou HC	Chargé d'intervention spécifique	2 pour BE 3 pour HE	2
BE MESURAGE / HE MESURAGE	C'est une opération qui à pour objectif de mesurer des grandeurs électriques sur un équipement ou une installation électrique, ainsi que de mesurer des grandeurs non électriques (ex : température...)	Chargé d'intervention spécifique	2 pour BE 3 pour HE	2
BE VERIFICATION / HE VERIFICATION	C'est une opération effectuée pour s'assurer qu'un ouvrage ou une installation fonctionne conformément à son référentiel	Chargé d'intervention spécifique	2 pour BE 3 pour HE	2
BE ESSAI / HE ESSAI	C'est une opération effectuée en laboratoire ou en plateforme d'essai, qui a pour but de vérifier qu'un ouvrage, une installation ou un équipement mis en service pour la première fois fonctionne comme prévu	Chargé d'intervention spécifique	3	2

DESIGNATION DES LETTRES D'HABILITATION

V

Signifiant "Voisinage", la lettre V permet de travailler à une certaine distance des installations sous tension et directement accessibles (0 à 30 cm en basse tension, 60 cm à 2 m en haute tension < 50 000 Volts)

T

C'est une précision qui indique que le titulaire est autorisé à travailler sur une installation laissée volontairement sous tension (ATTENTION, le travail sous tension est autorisé seulement s'il est techniquement impossible de travailler hors tension : la consignation est obligatoire dès qu'elle est techniquement réalisable)
Habilitation : B1T, B2T, H1T, H2T

N

C'est une précision indiquant que le titulaire peut procéder à un nettoyage de pièces laissées sous tension, sur l'installation électrique.
Habitations : B1N, B2N, H1N, H2N

X

La lettre X indique que le titulaire est formé aux opérations dites "spéciales", qui ne correspondent à aucun autre niveau d'habilitation défini par la norme

DOMAINES DE TENSION EN COURANT ALTERNATIF

TBT

Très basse tension

0 à 50 V

BT

Basse tension

50 à 1000 V

HTA

Haute tension "A"

1000 à 50000 V

HTB

Haute tension "B"

au delà de 50 000 V

HABILITATION ELECTRIQUE NON ELECTRICIEN

B0 / H0 / H0V – INITIAL & RECYCLAGE

OBJECTIFS :

Connaître les dangers de l'électricité et analyser le risque électrique. Intégrer la prévention dans l'organisation du travail, mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

PROGRAMME :

Module « Tronc commun » :

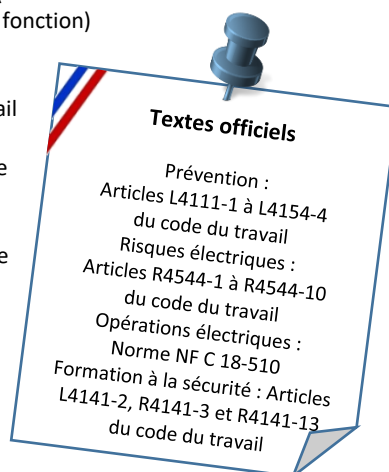
- Distinction des grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, intensité, tension, résistance, puissance...
- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures...)
- Nom et limites des différents domaines de tension, reconnaissance de l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Identification des zones d'environnement et de leurs limites
- Principe de l'habilitation et définition des symboles d'habilitation (lecture et exploitation du contenu d'un titre d'habilitation)
- Prescriptions associées aux zones de travail
- Reconnaissance des zones de travail ainsi que les signalisations associées (équipements de protection collective et leur fonction)
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Procédures, consignes et conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Module « B0 H0 H0V – Exécutants de travaux d'ordre non électrique »

- Acteurs concernés par les travaux
- Limites de l'habilitation chiffre « 0 » :
 - Autorisations et interdictions
 - Définition des zones de travail qui ont été définies
 - Application des prescriptions - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Module « B0 H0 H0V – Chargé de chantier non électrique » :

- Documents et acteurs concernés par les travaux (utilisation des documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction)
- Limites de l'habilitation chiffre « 0 » :
 - Autorisations et interdictions
 - Définition et mise en place des zones de travail
 - Application des instructions de sécurité
 - Surveillance d'un chantier au regard du risque électrique
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
- Evaluations et bilan de la formation



Public : Exécutant / Chargé de chantier

Pré requis : aucun

Modalités pédagogiques :
Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Moyen d'encadrement :
L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :
Mise en situation

Validation :
Certificat de réalisation et attestation des acquis

Périodicité : 3 ans (recommandé)

EPI non fournis

ORGANISATION

Durée : 1 jour

Conditions tarifaires : nous contacter ou consultable : <https://www.facmetiers91.fr/formation-continue/les-formations/>

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription
→ 01 60 79 74 21
→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

HABILITATION ELECTRIQUE ELECTRICIEN BS / BE – INITIAL & RECYCLAGE

OBJECTIFS :

Connaître les dangers de l'électricité et analyser le risque électrique, intégrer la prévention dans l'organisation du travail, mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

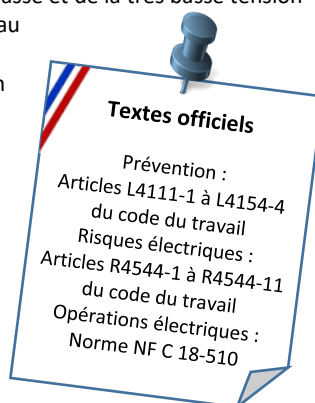
PROGRAMME :

Module « Tronc commun » :

- Distinction des grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, intensité, tension, résistance, puissance...
- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures...)
- Nom et limites des différents domaines de tension, reconnaissance de l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Identification des zones d'environnement et de leurs limites
- Principe de l'habilitation et définition des symboles d'habilitation (lecture et exploitation du contenu d'un titre d'habilitation)
- Prescriptions associées aux zones de travail et rôle de chacun des acteurs
- Principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et déroulement des opérations de vérification d'absence de tension
- Equipements de protection collective et leurs fonctions
- Equipements de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Reconnaissance des zones de travail ainsi que les signalisations associées (équipements de protection collective et leur fonction)
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Procédures, consignes et conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Module « BE Manœuvre d'exploitation – Manœuvres en basse tension » :

- Reconnaissance des matériels électriques des domaines de la basse et de la très basse tension dans leur environnement
- Identification, vérification et utilisation des équipements de protection individuelle appropriés
- Limites de l'habilitation « BE Manœuvre » :
 - Autorisations et interdictions
 - Réalisation des manœuvres dans les domaines de la basse et de la très basse tension
- Documents et informations à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique :
 - Identification du chargé d'exploitation et transmission des informations nécessaires
 - Respect des instructions données
 - Compte-rendu de l'activité
- Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres de consignation :
 - Respect des instructions de sécurité par tout le personnel
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée



Public : Chargé d'intervention élémentaire / Chargé d'opérations spécifiques

Pré requis : Etre qualifié en électricité

Modalités pédagogiques : Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

Moyen d'encadrement : L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation : Mise en situation

Validation : Certificat de réalisation et attestation des acquis

Périodicité : 3 ans (recommandé)

EPI non fournis

ORGANISATION

Durée : 2 jours

Conditions tarifaires : nous contacter ou consultable : <https://www.facmetiers91.fr/formation-continue/les-formations/>

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription
→ 01 60 79 74 21
→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

Habilitation Electrique Electricien BS / BE – suite

Module « BS – Interventions BT élémentaires »

- Les interventions BT élémentaires et les limites de leur domaine
- Informations à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique :
 - Identification du chargé d'exploitation et transmission des informations nécessaires
 - Respect des instructions données
 - Compte-rendu de l'activité
- Fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT
- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation (identification, vérification et utilisation)
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit :
 - Mise hors tension pour son propre compte
 - Vérification d'absence de tension
 - Remise sous tension
- Mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT :
 - Délimitation et signalement des zones d'intervention BT
 - Respect des règles et instructions de sécurité
- Contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires
- Préparation, organisation et mise en œuvre des mesures de prévention lors d'une intervention BT de remplacement
- Procédure de raccordement :
 - Préparation, organisation et mise en œuvre des mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement hors tension
 - Analyse des risques préalablement à chaque situation de travail
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Module « BE Mesurage BE Vérification – Mesurages et vérifications en basse tension » :

- Fonctions des matériels électriques en basse et très basse tensions
- Rôle du chargé d'exploitation électrique :
 - Identification et échange des informations nécessaires
 - Respect des instructions données par le chargé d'exploitation électrique
 - Compte-rendu de son activité
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés, spécifiques aux mesurages et/ou aux vérifications (identification, vérification et utilisation du matériel et de l'outillage)
- Rédaction des documents applicables dans le cadre des mesurages et/ou des vérifications, et autres documents associés (autorisations de travail, instructions de sécurité...)
- Mesures de prévention à observer lors d'un mesurage et/ou d'une vérification :
 - Organisation, délimitation et signalement de la zone de travail
- Respect des procédures de mesurage et/ou de vérification
- Identification des ouvrages ou des installations et des zones d'environnement objets des mesurages et/ou des vérifications
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

HABILITATION ELECTRIQUE

B1 / B2 / BC / BR – INITIAL

OBJECTIFS :

Connaître les dangers de l'électricité, analyser le risque électrique, intégrer la prévention dans l'organisation du travail, mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

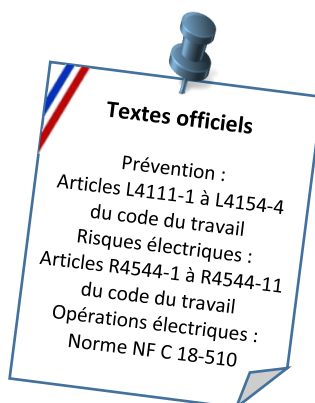
PROGRAMME :

Module « Tronc Commun »

- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation
- Préciser les rôles de chacun
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Modules « B1-B2-BC-BR »

- Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT
- Nommer les documents applicables dans le cadre des interventions
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux interventions
- Autres compétences spécifiques à chaque module



Public : Exécutant / Chargé de travaux / Chargé de consignation / Chargé d'intervention générale / Chargé d'opérations spécifiques

Pré requis : Etre qualifié en électricité

Modalités pédagogiques :
Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

Moyen d'encadrement :
L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :
Mise en situation

Validation :
Certificat de réalisation et attestation des acquis

Périodicité : 3 ans (recommandé)

EPI non fournis

ORGANISATION

Durée : 3 jours

Conditions tarifaires : nous contacter ou consultable : <https://www.facmetiers91.fr/formation-continue/les-formations/>

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription
→ 01 60 79 74 21
→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

HABILITATION ELECTRIQUE

ELECTRICIEN HAUTE TENSION

OBJECTIFS :

Connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, intégrer la prévention dans l'organisation du travail, mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

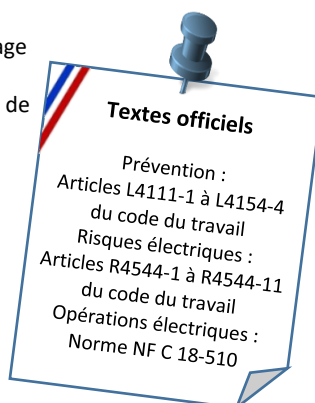
PROGRAMME :

Module « Tronc Commun »

- Distinction des grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, intensité, tension, résistance, puissance...
- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures...)
- Nom et limites des différents domaines de tension, reconnaissance de l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Identification des zones d'environnement et de leurs limites
- Principe de l'habilitation et définition des symboles d'habilitation (lecture et exploitation du contenu d'un titre d'habilitation)
- Prescriptions associées aux zones de travail et rôle de chacun des acteurs
- Principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et déroulement des opérations de vérification d'absence de tension
- Equipements de protection collective et leurs fonctions
- Equipements de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Reconnaissance des zones de travail ainsi que les signalisations associées (équipements de protection collective et leur fonction)
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Procédures, consignes et conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Module « Technique HTB »

- Identification de la structure et du principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste)
- Fonctions des matériels électriques des postes (commandes, séparations, protections)
- Principes et risques liés à l'induction et au couplage capacitif. Mise en œuvre des principes d'équipotentialité
- Différenciation des types de postes
- Principes et manœuvre de verrouillage et inter-verrouillage pour les matériels concernés
- Identification, vérification et utilisation des équipements de protection collective et individuelle appropriés



Public : Exécutant / Chargé de travaux / Chargé de consignation / Chargé d'opérations spécifiques

Pré requis : Etre qualifié en électricité

Modalités pédagogiques :

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :

Mise en situation

Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

Périodicité : 3 ans (recommandé)

EPI non fournis

ORGANISATION

Durée : nous contacter

Conditions tarifaires : nous contacter

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

Module « H1 H1V H2 H2V H2V Essai – Exécutant et Chargé de travaux hors tension en haute tension » :

- Travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension
- Rôles du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique :
 - Respect des instructions données par le chargé de travaux (exécutant)
 - Identification du chargé d'exploitation et échange des informations nécessaires (chargé de travaux)
 - Respect des instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation (chargé de travaux)
 - Compte-rendu de son activité
- Identification des différents niveaux d'habilitation (et leurs limites) susceptibles d'être rencontrés dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension
- Prescriptions d'exécution des travaux :
 - Organisation, délimitation et signalement des zones de travail
 - Elimination du risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT
 - Respect des zones de travail
- Rédaction et vérification des documents applicables dans le cadre des travaux hors tension et des autres documents associés
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés pour les travaux :
 - Identification, vérification et utilisation
 - Identification des ouvrages (ou installations) et des zones d'environnement objets des travaux
- Mesures de prévention à observer lors d'un travail :
 - Respect des règles et instructions de sécurité
 - Travail hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension
 - Deuxième étape de consignation
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
- Instruction de sécurité spécifique aux essais (pour formation B2V Essai) :
 - Respect des règles et instructions de sécurité
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Module « HC – Consignation en haute tension » :

- Documents et informations à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique :
 - Rédaction des documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation en une étape, attestation de consignation en deux étapes)
 - Identification du chargé d'exploitation et transmission des informations nécessaires
 - Identification du chargé de travaux et échange des informations nécessaires
- Les opérations de consignation :
 - Réalisation de la consignation en une étape et de la consignation en deux étapes sur différents types de matériels
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
- Analyser les risques et renseigner un avis de réquisition

Module « HE Manœuvres HTA – Manœuvres en haute tension A » / Module « HE Manœuvres HTB – Manœuvres en haute tension B » :

- Identification, vérification et utilisation des équipements de protection individuelle appropriés
- Limites de l'habilitation « BE Manœuvre » :
 - Autorisations et interdictions
 - Réalisation des manœuvres dans le domaine de tension concerné
- Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres :
 - Respect des instructions de sécurité par tout le personnel
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
- Documents et informations à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique :
 - Identification du chargé d'exploitation et transmission des informations nécessaires
 - Respect des instructions données
 - Compte-rendu de l'activité
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Module « BE Mesurage BE Vérification – Mesurages et vérifications en haute tension » :

- Rôle du chargé d'exploitation électrique :
 - Identification et échange des informations nécessaires
 - Respect des instructions données par le chargé d'exploitation électrique
 - Compte-rendu de son activité
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés, spécifiques aux mesurages et/ou aux vérifications (identification, vérification et utilisation du matériel et de l'outillage)
- Rédaction des documents applicables dans le cadre des mesurages et/ou des vérifications, et autres documents associés (autorisations de travail, instructions de sécurité...)
- Mesures de prévention à observer lors d'un mesurage et/ou d'une vérification :
 - Organisation, délimitation et signalement de la zone de travail
 - Respect des procédures de mesurage et/ou de vérification
 - Identification des ouvrages ou des installations et des zones d'environnement objets des mesurages et/ou des vérifications
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

HABILITATION ELECTRIQUE

OPERATIONS SPECIFIQUES « ESSAIS »

OBJECTIFS :

Connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, intégrer la prévention dans l'organisation du travail, mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

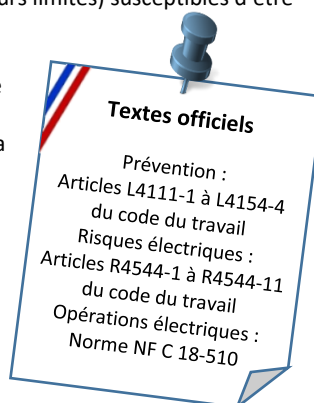
PROGRAMME :

Module « Tronc Commun »

- Distinction des grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, intensité, tension, résistance, puissance...
- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures...)
- Nom et limites des différents domaines de tension, reconnaissance de l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Identification des zones d'environnement et de leurs limites
- Principe de l'habilitation et définition des symboles d'habilitation (lecture et exploitation du contenu d'un titre d'habilitation)
- Prescriptions associées aux zones de travail et rôle de chacun des acteurs
- Principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et déroulement des opérations de vérification d'absence de tension
- Equipements de protection collective et leurs fonctions
- Equipements de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Reconnaissance des zones de travail ainsi que les signalisations associées (équipements de protection collective et leur fonction)
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Procédures, consignes et conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Module « BE Essai – Essais en BT (plateforme d'essai et laboratoire) » :

- Documents et informations à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique :
 - Identification du chargé d'exploitation et transmission des informations nécessaires
 - Respect des instructions données
 - Compte-rendu de l'activité
- Fonction des matériels électriques en basse et très basse tensions
- Identification des différents niveaux d'habilitation (et leurs limites) susceptibles d'être rencontrés dans le cadre des essais (symboles, rôles...)
- Prescriptions d'exécution des essais :
 - Organisation, délimitation et signalement de la zone d'essai
 - Elimination du risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT



Public : Chargé d'opérations spécifiques

Pré requis : Etre qualifié en électricité

Modalités pédagogiques :

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :

Mise en situation

Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis.

Périodicité : 3 ans (recommandé)

EPI non fournis

ORGANISATION

Durée : nous contacter

Conditions tarifaires : nous contacter

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

Habilitation Electrique « ESSAIS » – suite

- Consignes à appliquer pour la réalisation des essais particuliers (source autonome, défaut de contrôle, laboratoires et plateformes d'essais)
- Rédaction des documents applicables dans le cadre des essais (autorisation d'accès, instruction de sécurité...)
- Mesures de prévention à observer lors d'un essai (respect des règles et instructions de sécurité)
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux essais :
 - Identification, vérification et utilisation
 - Identification des ouvrages (ou installations) et des zones d'environnement objets des essais
 - Essais avec ou sans la présence de pièces nues sous tension
- Analyser les risques et réaliser des consignations sur différents types de matériels

Module « Technique HTB » :

- Identification de la structure et du principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste)
- Fonctions des matériels électriques des postes (commandes, séparations, protections)
- Principes et risques liés à l'induction et au couplage capacitif. Mise en œuvre des principes d'équipotentialité
- Différenciation des types de postes
- Principes et manœuvre de verrouillage et inter-verrouillage pour les matériels concernés
- Identification, vérification et utilisation des équipements de protection collective
- Identification, vérification et utilisation des équipements de protection individuelle appropriés

Module « HE Essai – Essais en HT (plateforme d'essai et laboratoire) » :

- Documents et informations à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique :
 - Identification du chargé d'exploitation et transmission des informations nécessaires
 - Respect des instructions données
 - Compte-rendu de l'activité
- Identification des différents niveaux d'habilitation (et leurs limites) susceptibles d'être rencontrés dans le cadre des essais (symboles, rôles...)
- Prescriptions d'exécution des essais :
 - Organisation, délimitation et signalement de la zone d'essai
 - Elimination du risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT
- Consignes à appliquer pour la réalisation des essais particuliers (source autonome, défaut de contrôle, laboratoires et plateformes d'essais)
- Rédaction des documents applicables dans le cadre des essais (autorisation d'accès, instruction de sécurité...)
- Mesures de prévention à observer lors d'un essai (respect des règles et instructions de sécurité)
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux essais :
 - Identification, vérification et utilisation
 - Identification des ouvrages (ou installations) et des zones d'environnement objets des essais
 - Essais avec ou sans la présence de pièces nues sous tension
- Analyser les risques et réaliser des consignations sur différents types de matériels
- Régime de réquisition : Réalisation d'un réquisition (si nécessaire)

HABILITATION ELECTRIQUE « L » VEHICULES ET ENGINES ELECTRIQUES

Opérations
NON ÉLECTRIQUES

OBJECTIFS :

Intégrer la prévention du risque électrique lors de l'exécution de ses tâches habituelles, dans son établissement

PROGRAMME :

Le contenu exhaustif est celui prescrit par l'Annexe C de la norme NF C 18-550, soit en synthèse :

- Les travaux avec ou sans voisinage, hors tension et sous tension, et le rôle des différents acteurs.
- L'analyse du risque électrique selon les zones d'environnement, et les prescriptions de sécurité correspondantes.
- Les documents nécessaires aux travaux hors tension.
- L'identification, la vérification et l'utilisation des matériels et de l'outillage.
- La conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie.

☞ Formation pour les opérations électriques (**Habilitations : B1L, B1VL, B1XL, B2L, B2VL, B2XL, BCL, BRL, BEL**) ⇒ NOUS CONSULTER

Public : Chef d'ateliers / mécaniciens

Pré requis : Maîtrise des tâches non-électriques sur les véhicules/engins concernés par son activité. Avoir suivi la formation « Personne avertie » ou en maîtriser le contenu (attesté par l'employeur).

Modalités pédagogiques :
Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

Moyen d'encadrement :
L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :
Mise en situation

Validation :
Certificat de réalisation et attestation des acquis

Périodicité : 3 ans (recommandé)

ORGANISATION

Durée : nous contacter

Conditions tarifaires : nous contacter

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé



RECYCLAGE HABILITATION

L'employeur doit s'assurer que le travailleur habilité a toujours les compétences et aptitudes nécessaires pour réaliser en sécurité les tâches confiées dans son environnement de travail.

L'objectif du recyclage et du suivi de l'habilitation est d'entretenir et de compléter, le cas échéant, les savoirs et savoir-faire.

La périodicité du recyclage est déterminée par l'employeur.

La périodicité recommandée est de 3 ans. Pour une pratique occasionnelle ou exceptionnelle, elle peut être ramenée à 2 ans.

En plus des formations de recyclage à échéances prédéterminées, une formation de recyclage peut être dispensée sur décision de l'employeur en tenant compte, entre autres, de :

- La complexité et diversité des opérations
- La fréquence des opérations
- L'évolution technologique des matériels : modification des ouvrages ou des installations

**Le recyclage ne peut être entrepris et validé
que pour une habilitation ayant fait l'objet d'une formation initiale de même nature.**

Durée des recyclages → se référer au tableau de synthèse en début de chapitre